



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 30 avril 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Mike Duggan, conseiller, district de Pointe-Gatineau et Cynthia Lauzon, cheffe de section, Communications.

CE-2025-329

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 15 AVRIL 2025 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 15 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 15 avril 2025 ainsi que de la séance spéciale tenue le 15 avril 2025 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2025-330

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2020 SP 330 - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT URBAIN ET ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE DISTRIBUTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ ET LA RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-272 du 14 avril 2021, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance en chantier de la réalisation des travaux du projet de réaménagement urbain et enfouissement des lignes de distribution du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Montcalm pour un montant total approximatif de 3 028 901,40 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 185375, 186324, 188508, 190069, 196167, 196863 et 197157 et les avis de modification au contrat numéros AMC-10328 et AMC-10534 ont déjà été approuvés pour un montant de 214 921,62 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., a déposé à la Ville une demande additionnelle d’honoraires professionnels d’un montant de 72 299,72 \$ incluant les taxes, pour la modification de la conception et des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 287 221,34 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d’ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU’après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 185375, 186324, 188508, 190069, 196167, 196863 et 197157 et les avis de modification au contrat numéros AMC-10328 et AMC-10534 pour un montant de 214 921,62 \$ incluant les taxes;
- autorise l’ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 72 299,72 \$ incluant les taxes, à la firme d’ingénieurs-conseils CIMA+ s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réaménagement urbain et enfouissement des lignes de distribution du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Montcalm, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant net de 287 221,34 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 3 316 122,74 \$, incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-331

SOUMISSION 2024 SP 383 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE NOTRE-DAME, PHASES 4 ET 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS – DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe ABS inc. 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour les services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des projets de « Réfection des services municipaux de la rue Notre-Dame, phases 4 et 5 », compris à partir de la rue Campeau jusqu’à la rue des Sables, pour un montant total approximatif de 403 332,30 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 17 mars 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d’évaluation autorisée.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-332

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE TOURAINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Touraine, dossier RS-25-049, comme illustré au plan numéro CRO-25-087 du 3 avril 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
de Touraine	Est	À partir de l’avenue Gatineau, sur une distance de 35 m vers le sud	En tout temps

Implanter une zone d’arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
de Touraine	Ouest	À partir de l’avenue Gatineau, sur une distance de 46 m vers le sud	Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l’installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-087 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-333

SOUMISSION 2024 SP 539 - ACHAT DE CAMIONS CHÂSSIS-CABINE AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l’achat de camions châssis-cabine avec équipements, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et les soumissions déposées le 24 mars 2025, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- la firme Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin De Chambly, Longueuil, Québec, J3Y 3M7, selon la section A, pour un montant total de 129 916,00 \$ incluant les taxes;
- la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, selon la section B, pour un montant total de 343 545,30 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION	MONTANT TAXES INCLUSES
21536.43	STP GFE – Camion 7 500 à 9 999kg # 330H213	129 916,00 \$
21536.41	STP GFE – Camion 7 500 à 9 999kg # 330R133	171 772,65 \$
21536.42	STP GFE – Camion 7 500 à 9 999kg # 330R201	171 772,65 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-334

SOUSSION 2024 SP 322 - LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l’Île-Perrot, Québec, J7W 1M4, la location de toilettes chimiques pour une période d’un an, au montant total approximatif de 149 278,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 19 mars 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour une année débutant à compter de la date d’adjudication. Celui-ci pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles de six mois, réparties de la façon suivante : pour la section 1, celle-ci s’étalerait du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026 et du 1^{er} novembre 2026 au 30 avril 2027 pour la section 2, ce qui porterait le montant total approximatif de ce contrat à 298 557,42 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2026-2027 afin de donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
63140-0426-10186 10186.01	LSDC-PDC - Cadre de référence municipal en itinérance	149 278,71 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-335

FERMETURE PARTIELLE DE LA RUE SAINT-ANDRÉ AINSI QUE DE LA VOIE DE SERVICES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE QUARTIER ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau organise depuis plusieurs années une fête de quartier qui attire plus de 1 200 résidents du quartier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau demande la fermeture de la rue Saint-André durant quelques heures afin de rassembler les résidents dans une ambiance festive et sécuritaire en plein cœur de leur quartier qui favoriserait le sentiment d'appartenance et l'esprit communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et commerçants seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, le Service de sécurité incendie, le Service de la mobilité, le Service des infrastructures et des projets, ainsi que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommandent :

- La fermeture temporaire de la voie de services du nord, jusqu'au sud, ainsi que le blocage du stationnement du vendredi 6 juin 22 h au samedi 7 juin 19 h;
- La fermeture temporaire de la rue Saint-André, à partir du stationnement du Marché Notre-Dame, jusqu'à la rue Notre-Dame le samedi 7 juin 2025 de 6 h à 19 h;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture de rue permettrait de disposer de l'espace nécessaire pour la tenue des activités tout en rendant le site sécuritaire pour les participants et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture partielle de la rue Saint-André, à partir du stationnement du Marché Notre-Dame, jusqu'à la rue Notre-Dame le samedi 7 juin 2025 de 6 h à 19 h, ainsi qu'une fermeture temporaire de la voie de services du nord jusqu'au sud, ainsi que le blocage du stationnement du vendredi 6 juin 22 h au samedi 7 juin 19 h, selon le plan proposé dans le cadre de l'événement de la Fête de quartier organisée par le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions énumérées ci-dessous.

Le Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau sera responsable :

- de respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- d'installer et de retirer toute la signalisation requise, le tout comme illustré au plan numéro CVQ-2025-01, lequel fait partie intégrante de la présente;
- d'installer et de retirer les barricades et les équipements requis à la fermeture de rue;
- d'assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- d'assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- de ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- d'assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- de dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et de s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés au centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2025-336

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU MARATHON D'OTTAWA - 25 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE le circuit de 7 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2025 du Tamarack Ottawa Race Weekend nécessite la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. (10383 3877 RT0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements le dimanche 25 mai 2025, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2025 du Tamarack Ottawa Race Weekend.

La partie gatinoise de 7 km implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 25 mai 2025. Le stationnement sur ces tronçons sera interdit du samedi 24 mai à 21 h jusqu'au dimanche 25 mai à 13 h. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, dimanche 25 mai 2025 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Laurier, entre le pont Alexandra et la rue Eddy;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Eddy et Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre les rues Graham et Gamelin;
- Rue Saint-Jean Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre les rues Saint-Jean Bosco et Montcalm;
- Rue Montcalm, entre les rues Lois et Wellington;
- Rue Wellington, entre les rues Montcalm et Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre les rues Eddy et de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Pont Alexandra.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2025-337

SOUSSION 2025 SP 014 - TRANSPORT DE BOÎTES INTERBIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Wilfrid Poirier ltée, 165, Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4, pour le transport de boîtes interbibliothèques, pour un montant total approximatif de 202 794,51 \$ taxes incluses, pour une période de trois ans, allant de 2025 à 2028, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 10 mars 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour la période additionnelle d’une année, étant de 2028 à 2029, ce qui porterait le montant cumulatif à 270 392,69 \$, taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat.

Le trésorier est également autorisé à prévoir au budget des années 2026 à 2029, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
10020.01	ART BIBL – Bibliothèque et lettres - Administration	202 794,51 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-338

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉFI CN - 4 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE le circuit de 5,3 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l’édition 2025 du Défi CN pour le CHEO nécessite la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, en collaboration avec l’organisme, le tout selon le plan de signalisation et le plan d’effectifs approuvés par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs aux services municipaux impliqués pour la fermeture de rues, des stationnements et de la sécurité du parcours dans le cadre de l’événement sont entièrement à la charge de l’organisme Fondation CHEO, 415 Smyth Road, Ottawa, Ontario, K1H 8M8 (118852474 RR 0001):

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture de rues et de stationnements le dimanche 4 mai 2025, comme défini ci-dessous dans le cadre de l’édition 2025 du Défi CN pour le CHEO.

Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Rues fermées
Dimanche 4 mai 2025	6 h – 9 h	Pont Champlain – Entre le boulevard de Lucerne et Ottawa
	6 h – 9 h	Place Samuel-de-Champlain Sud – Entre le boulevard de Lucerne et le chemin d’Aylmer
	6 h – 9 h	Boulevard de Lucerne Est – Entre la place Samuel-De-Champlain et la rue Bégin
	6 h – 9 h	Rue Bégin - Entre les boulevards de Lucerne et Alexandre-Taché
	6 h – 9 h	Promenade de la Gatineau - Entre le boulevard Alexandre-Taché et la place Samuel-De-Champlain
	8 h – 14 h	Pont Chaudière – Entre la rue Laurier et Ottawa Ouvert à la STO, à OC Transpo, aux visiteurs du Musée canadien de la guerre, aux employés de l’événement et aux résidents Zibi (Ontario) dans les deux directions.
	8 h – 14 h	Pont Portage – Entre la rue Laurier et Ottawa Ouvert aux employés et aux clients du Mill Street Pub

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec;
- Signer une entente de service avec le Service de police;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l’événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l’événement, une copie des formulaires d’assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d’assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2025-339

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - EXDELTRA INC. ET MOUVEMENT D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE À L'EMPLOI INC. - 55, RUE MARENGÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE l’organisme Exdeltra inc. et Mouvement d'Entraide communautaire à l'emploi inc. ont demandé d’être exempté des taxes foncières pour l’immeuble situé au 55, rue Marengère à l’exception du gymnase, du local 107 occupé par Vision CMP inc. et tous les locaux vacants;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s’il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s’en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l’effet d’exempter des taxes foncières, l’organisme Exdeltra inc. et Mouvement d'Entraide communautaire à l'emploi inc. pour l’immeuble situé au 55, rue Marengère à l’exception du gymnase, du local 107 occupé par Vision CMP inc. et tous les locaux vacants.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu’advenant la tenue d’une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2025-340 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 4 AU 10 AVRIL 2025 AU MONTANT DE 12 062 228 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 4 au 10 avril 2025 au montant de 12 062 228 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-341 ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS DE MARS 2025

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de mars 2025;
- de tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu’il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l’ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à mars 2025.

Adoptée

CE-2025-342 OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 16 AVRIL 2025 AU 30 AVRIL 2025 - LISTE 1

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

CONSIDÉRANT les demandes de financements présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Regard Bleu	2 ^e édition Tremplin vers ton avenir et Salon des formations	Madame Catherine Craig-St-Louis	Carrefour-de- l’Hôpital (13)	300 \$
École secondaire Grande- Rivière	Soutenir les athlètes de cheerleading	Monsieur Gilles Chagnon	Lucerne (2)	2 000 \$
Association de quartier de Touraine	Grande fête de quartier	Madame Tiffany-Lee Norris Parent	Touraine (11)	500 \$
Chez les Simone – Tiers-lieu	Activités 2025	Madame Tiffany-Lee Norris Parent	Touraine (11)	500 \$
Club des aîné(es) de St-René	Activités 2025	Monsieur Denis Girouard	Lac-Beauchamp (16)	300 \$
Légion – Filiale Norris 227	Améliorer la sécurité des locaux	Monsieur Denis Girouard	Lac-Beauchamp (16)	6 000 \$
Légion – Filiale Norris 227	Améliorer la sécurité des locaux	Monsieur Jean Lessard	Rivière-Blanche (17)	500 \$
Chevaliers de Colomb – Conseil Sainte-Rose de Lima 10114	Organiser une soirée pour les bénévoles	Monsieur Jean Lessard	Rivière-Blanche (17)	1 500 \$
M-Ado Jeunes	30 ^e anniversaire	Monsieur Mario Aubé	Masson-Angers (18)	750 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
300 \$	Regard Bleu	10047.13	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Carrefour-de-l’Hôpital (13)
2 000 \$	École secondaire Grande-Rivière	10047.02	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Lucerne (2)
500 \$	Association de quartier de Touraine	10047.11	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Touraine (11)
500 \$	Chez les Simone – Tiers-lieu	10047.11	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Touraine (11)
300 \$	Club des aîné(es) de Saint-René	10047.16	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Lac-Beauchamp (16)
6 000 \$	Légion – Filiale Norris 227	10047.16	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Lac-Beauchamp (16)
500 \$	Légion – Filiale Norris 227	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de la Rivière-Blanche (17)
1 500 \$	Chevaliers de Colomb – Conseil Sainte-Rose de Lima 10114	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de la Rivière-Blanche (17)
750 \$	M-Ado Jeunes	10047.18	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Masson-Angers (18)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-343

Modifiée par la résolution
numéro CE-2025-428 du
2025-05-28

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 16 AVRIL 2025 AU 30 AVRIL 2025 - LISTE 2

CONSIDÉRANT les demandes de financements présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Les Ateliers du Ruisseau	Événement annuel « Portes ouvertes 2025 des Artistes du 135 »	Madame Isabelle N. Miron	Orée-du-Parc (9)	1 000 \$
Atlético Gatineau	Championnat canadien de futsal	Madame Isabelle N. Miron	Orée-du-Parc (9)	1 000 \$
École Saint- Jean	Récompense collective pour les élèves de l'école du programme éducatif dont la thématique est « Les espions »	Monsieur Jocelyn Blondin	Manoir-des- Trembles– Val-Tétreau (6)	500 \$
Atlético Gatineau	Championnat canadien de futsal	Madame Caroline Murray	Deschênes (3)	4 500 \$
Les Ateliers du Ruisseau	Événement annuel « Portes ouvertes 2025 des Artistes du 135 »	Monsieur Steve Moran	Hull-Wright (7)	250 \$
Les Apprentis	Soirée hommage à Aurèle Desjardins 2025	Monsieur Steve Moran	Hull-Wright (7)	300 \$
La Banque Alimentaire- Services Entraide (BASE)	Assurer la continuité et le développement des points de services de proximité auprès des résidents les plus vulnérables du secteur	Monsieur Steve Moran	Hull-Wright (7)	2 500 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
1 000 \$	Les Ateliers du Ruisseau	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de l’Orée-du-Parc (09)
1 000 \$	Atlético Gatineau	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de l’Orée-du-Parc (09)
500 \$	École Saint-Jean	10047.06	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau (06)
4 500 \$	Atlético Gatineau	10047.03	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Deschênes (03)
250	Les Ateliers du Ruisseau	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Hull-Wright (07)
300 \$	Les Apprentis	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Hull-Wright (07)
2 500 \$	La Banque Alimentaire-Services Entraide (BASE)	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Hull-Wright (07)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

Adoptée

CE-2025-344*

ÉLECTION MUNICIPALE 2025 - BUDGET ET RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - AUTORISATION REQUISE POUR L'UTILISATION DES IMPRÉVUS DU BUDGET 2025 ET DE LA RÉSERVE DES ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT l’élection municipale qui aura lieu le 2 novembre 2025 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de confirmer l’attribution au Service du greffe la somme de 2 838 350\$ pour l’élection municipale de 2025;
- d’adopter le tarif de rémunération du personnel électoral, tel qu’il apparaît en annexe, et ce, conformément aux dispositions de l’article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- d’autoriser le trésorier à puiser la somme de :
 - 575 000 \$ prévu au budget 2025;
 - 575 000 \$ du surplus 2024 qui sera affecté à la réserve élections lors du dépôt des états financiers du 31 décembre 2024 en juin 2025 ;
 - 1 216 285 \$ à même la réserve élections;
 - 472 065 \$ aux imprévus du budget 2025;

- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 avril 2025.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif